



Service après vente d'une maison neuve

Par **Lyria**, le **17/07/2011** à **19:57**

Bonjour,

J'ai fait construire une maison par une société de construction. le 29 avril (semaine 17), en faisant un petit tour sur le chantier je m'aperçois que la baie vitrée a été caillassée.

Heureusement seulement 1 vitrage du double vitrage est cassé donc la maison reste hors d'eau hors d'air. Je le signale par mail à la société de construction qui ne prend pas la peine de répondre. Le 18 mai (semaine 20), jour de la réception, le représentant de cette société de construction le signale sur le compte rendu de réception comme suit : "changer vantail de baie vitrée suite vandalisme"... "les travaux seront réalisés au plus tard semaine 23".

Nous sommes demain semaine 29 ! Je téléphone toutes les semaines au SAV mais on me répond toujours la même chose : on vous rappelle... que puis-je faire pour accélérer les choses ?

Par **Domil**, le **17/07/2011** à **20:45**

LRAR de mise en demeure

Par **Lyria**, le **17/07/2011** à **22:01**

OK, Merci ! je file chercher un modèle...